

/TE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECR : N° 87-230 du 27 Juillet 1987

chargeant le Camarade Nathanaël G. MENSAH, Ministre du Travail et des Affaires Sociales, de l'intérim du Camarade Martin Dohou AZONHIHO, Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative pour compter du 27 Juillet 1987

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ;
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 87-229 du 24 Juillet 1987 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 27 Juillet 1987, le Camarade Nathanaël G. MENSAH, Ministre du Travail et des Affaires Sociales, est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative, pendant l'absence du Camarade Martin Dohou AZONHIHO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 27 Juillet 1987

Pour la Président de la République absent, le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire chargé de l'intérim,

[Signature]

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6
MTAS-MDRAC 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORIB.-